



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination des
politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

Nantes, le 26 juin 2019

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'Autorité Environnementale

Maître d'ouvrage : NANTES MÉTROPOLE
2 cours du Champ de Mars
44923 NANTES Cedex 9

Nature du projet : Aménagement de la ZAC Pontereau - Piletière
sur la commune de Mauves-sur-Loire

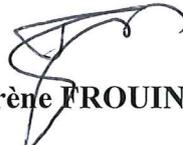
L'Autorité Environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai réglementaire imparti¹.

L'avis de l'Autorité Environnementale est tacite sans observation au 25 juin 2019.

La présente information fera l'objet :

- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

**LE PRÉFET,
Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe au chef du bureau des procédures
environnementales et foncières**


Irène FROUIN

¹ Conformément à l'article R122-7-II du code de l'environnement